

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le ministère des Armées, l'AMF 56 et le Département du Morbihan renforcent leur partenariat au service de la Nation

Vannes, le 23 janvier 2026

**Le ministère des Armées, l'AMF 56 et le Département du Morbihan ont signé, ce vendredi 23 janvier 2026, une convention de partenariat pour renforcer durablement le lien entre le territoire et ses armées.**

#### Un partenariat au service du territoire morbihannais et de la résilience nationale

Cette convention formalise pour les quatre prochaines années la coopération active entre le ministère des Armées, le Département du Morbihan et les collectivités locales, particulièrement, celles qui accueillent des implantations militaires majeures : le 3e RIMa, la base aéronavale de Lann-Bihoué, la Base des fusiliers marins et commandos de Lanester, l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, les sémaphores, et les unités de la Marine.

Elle a pour ambition de mieux faire connaître les enjeux de défense, renforcer l'esprit civique et citoyen, et transmettre l'importance du devoir de mémoire pour les jeunes.

Les partenaires s'engagent autour de **trois objectifs fondamentaux** :

1. Favoriser l'attractivité du territoire en soutenant la vie des militaires et de leurs familles

Les collectivités et le ministère des Armées agiront conjointement pour **faciliter l'installation et l'intégration des militaires et de leurs familles**.

Cette coopération se traduit notamment par une amélioration de l'accès au logement, y compris aux logements sociaux et intermédiaires, par un accompagnement renforcé dans l'accès aux soins, ainsi que par un soutien à l'emploi et à la reconversion des militaires, des blessés et des conjoints.

Elle vise également à faciliter l'accueil de la petite enfance, à mieux prendre en compte les situations de handicap lors des mobilités, et à favoriser l'accès des familles aux activités sportives et culturelles sur l'ensemble du territoire. L'ensemble de ces actions contribue à renforcer l'attractivité du département du Morbihan et à offrir aux militaires et à leurs proches des conditions de vie adaptées à leur engagement.

## **2. Développer la force morale de la jeunesse**

La convention accorde une place centrale à la jeunesse en s'appuyant sur le parcours de citoyenneté, qui comprend le recensement, les Journées Défense et Citoyenneté et le service national qui va se déployer à partir de 2026.

Elle prévoit également le déploiement des dispositifs du plan « Ambition armées-jeunesse », tels que le développement des classes de défense, ainsi que la promotion de l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence.

Les partenaires s'engagent aussi à soutenir les forums et les rencontres dédiés aux métiers de la défense sur le territoire et à encourager des projets qui associent les thématiques sport, mémoire et citoyenneté.

En effet, ce partenariat vise également à renforcer la transmission de la mémoire combattante en lien avec les lieux de mémoire, les associations et les établissements scolaires, comme le programme *Générations Héros* porté depuis trois ans par le Département et la Préfecture du Morbihan et qui met à l'honneur cette année le maquis de Saint-Marcel.

## **3. Renforcer le lien Nation-Armée et l'esprit de défense**

Le partenariat prévoit l'organisation d'échanges réguliers entre les différents acteurs, civils et militaires, afin de favoriser une meilleure connaissance mutuelle. Il vise également à valoriser les actions de la réserve opérationnelle des forces armées (ESR) et de la Garde nationale et l'engagement des volontaires enrôlés, ainsi qu'à développer des actions de sensibilisation aux enjeux de défense à destination de tous (élus, agents publics et grand public).

Une attention particulière est portée à l'accompagnement des blessés de guerre, ainsi qu'à la mise en valeur du patrimoine militaire et mémoriel du Morbihan, à l'instar du site du Bego à Plouharnel, élément essentiel de la transmission de l'histoire et des valeurs de la Nation.

Ces objectifs se déclineront en actions concrètes. Une gouvernance structurée sera mise en place, avec un comité de pilotage et un comité de suivi qui concernent l'ensemble des partenaires institutionnels, civils et militaires. Ces instances assureront le suivi des actions, leur évaluation et leur adaptation aux besoins du territoire.

### **Contacts presse**

#### **Département du Morbihan**

Sarah LE BORGNE

[sarah.leborgne@morbihan.fr](mailto:sarah.leborgne@morbihan.fr)

02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60

#### **AMF 56**

Hicham ABBAD

[hicham.abbad@amf-morbihan.fr](mailto:hicham.abbad@amf-morbihan.fr)

02 97 68 10 26 / 06 46 71 26 49

#### **Préfecture maritime de l'Atlantique**

[ocr.astreinte@premar-atlantique.gouv.fr](mailto:ocr.astreinte@premar-atlantique.gouv.fr)

06 82 28 21 06